

PROVINCE DE HAINAUT
ATHENEE PROVINCIAL
MIXTE WAROCQUE
MORLANWELZ-MARIEMONT
Matricule n° 56 290 001 69
ENSEIGNEMENT GENERAL
& PREFECTURE

Rue de l'Enseignement, 8-10
7140 MORLANWELZ
Tél. (064) 43 20 30
Fax (064) 43 20 47

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL
(HORTICULTURE – ART FLORAL) (SECRETARIAT-VENTE)

Rue du Parc, 25
7170 LA HESTRE
Tél. (064) 23 87 50
Fax (064) 23 87 51

Rue du Parc, 20
7160 CHAPELLE-L-H
Tél. (064) 44 29 60
Fax. (064) 45 95 08

ANNEE SCOLAIRE 2014-2015

DISPOSITIONS SCOLAIRES DE LA PROVINCE DE HAINAUT

Je soussigné(e)
responsable de

Je soussigné(e) élève majeur(e),

déclare:

avoir reçu un exemplaire :

- 1- du règlement des études de la Province de Hainaut*
- 2- du règlement d'ordre intérieur des établissements scolaires de la Province de Hainaut*
- 3- du règlement d'ordre intérieur propre à l'Athénée provincial de Morlanwelz (mode de vie à l'école)
- 4- de la déclaration relative à la mesure d'urgence appliquée par l'établissement en cas de blessure ou de malaise d'un étudiant
- 5- du droit à l'image et l'utilisation d'internet
- 6- des principes d'utilisation respectueuse des réseaux sociaux
- 7- de la réglementation en vigueur à propos de la régularité des études et de la justification des absences.

* = inclus dans le journal de classe provincial

en avoir pris connaissance et en avoir accepté l'application

Fait à Morlanwelz, le/...../.....

Signature,